



LIVRET du CANDIDAT

⟨ *A partir de la session 2014* ⟩

LES DEUX OPTIONS FACULTATIVES *DANSE* AU BAC

EPS/DANSE

ART/DANSE

LE CANDIDAT
PEUT S'INSCRIRE
AUX 2 OPTIONS

LE CANDIDAT DOIT
CONNAITRE LE
CONTENU DES 2
ÉPREUVES AVANT
DE S'INSCRIRE



Œuvre chorégraphique : « TACT ! »

C° TAFFANEL

2011/2012

MONTPELLIER

C° partenaire des enseignements artistiques facultatifs

C° partenaire des enseignements de spécialité

Ce document est réalisé par les enseignants du cercle d'étude, jurys au BAC (tous enseignants de lycées), sous la responsabilité de Didier Mestéjanot (IA-IPR).

Ce document s'adresse aux candidats (sous couvert des chefs d'établissement), et a pour objectif de les guider dans le choix d'options facultatives: EPS-danse ou ART-danse.

En permettant aux candidats de mieux connaître et différencier les deux épreuves, il se donne pour but de leur éviter des erreurs d'inscription et de préparation.

Ce livret contient :

I-Une fiche comparative des 2 épreuves facultatives

II-Une présentation et une explication de l'épreuve EPS/DANSE, les textes officiels, des exemples de sujet

III-Une présentation et une explication de l'épreuve ART/DANSE, les textes officiels, des exemples de sujet.

Annexe : la fiche synthétique de l'épreuve Art-Danse.

Point important :

LES COEFFICIENTS AU BAC SONT :

COEFFICIENT 2 POUR L'OPTION choisie en n°1

COEFFICIENT 1 POUR L'OPTION choisie en n°2

toutes séries sauf bac pro

Actualisation 2013 : Francine Carrascosa/Yves Massarotto/Chantal Saint Leger/Aurélie Bouin/Sandrine Pouget

Actualisation 2012 : Francine Carrascosa/Yves Massarotto/Chantal Saint-Leger/Sandrine Rey-Pouget/Monique Fellerath/Amélie Rath-Garnier/Aurélie Bouin.

Livret 2010:Yves Massarotto/Francine Carrascosa/Bernard Sabathe/Martine Bousquet/ Mireille Castanet/ Sylvie Fonzes/Corine Dugas/Aline Brun/ Anne-Marie Savajol / Sandrine Rey-Pouget

LES ATTENTES DES DEUX ÉPREUVES AU BAC

Ces deux épreuves sont des épreuves scolaires de l'éducation nationale, faisant partie des épreuves de BAC, du premier groupe d'épreuves.

» Consulter EDUSCOL, voir [ICI](#)

« Les autres épreuves du premier groupe passées en fin de terminale comprennent des épreuves obligatoires, écrites, orales et/ou pratiques selon les séries, et **des épreuves facultatives, correspondant à des options facultatives (deux au maximum).** »

« **Seuls les points excédant 10 sont retenus** et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. »
Ce qui veut dire aussi, que les points en dessous ne comptent pas en moins.

Il est donc normal, que **les attentes soient celles de l'éducation nationale, elles sont différentes des attentes des examens et concours fédéraux ou de ceux du ministère de la culture (conservatoires, diplômes EAT, etc.).**

Ce livret vous informe sur les attentes des deux épreuves du BAC, ainsi que sur leurs modalités respectives.

Comme pour l'épreuve de philosophie ou d'histoire géographie, par exemple : **vous devez répondre au sujet, que vous l'ayez étudié en classe ou en cours particulier.**

Vous n'avez pas connaissance du sujet de philosophie avant l'épreuve, il est normal que vous n'ayez pas connaissance des œuvres/sujets de danse, avant l'épreuve. Vous êtes censé avoir des connaissances et une méthodologie, en référence au programme de l'éducation nationale.

En danse, **ces examens n'ont pas pour but de valider une formation réalisée dans un cours de danse extérieur à l'éducation nationale,** et dont les attentes ne sont pas les mêmes.

Préparation à ces deux épreuves :

Il apparaît nécessaire d'être formé en lycée pour ces épreuves.

Un certain nombre de lycées ont des enseignements facultatifs (Art-Danse), d'autres lycées ont des enseignants référents très compétents (EPS-Danse).

Lors de l'inscription au bac, à l'automne, il appartient au candidat de prendre le *maximum d'informations avant de s'inscrire.*

Chaque candidat, doit alors essayer de se rapprocher d'une formation faite en lycée, et/ou de répondre (seul) aux exigences de l'épreuve.

Si des élèves se préparent dans des cours de danse, ils prennent le risque que les professeurs de danse, qui ne connaissent pas cette épreuve, ne puissent les guider à bon escient.

LISTE DES LYCÉES AYANT UN ENSEIGNANT RÉFÉRENT

	Ville	EPS-DANSE Enseignant référent	ART-DANSE Enseignant responsable
Aude			
Lycée Dr Lacroix	Narbonne	X	ART-DANSE
Lycée Jules Fils	Carcassonne	X	
Lycée Jean Durand	Castelnaudary	X	
Lycée Iep Charles Cros	Carcassonne	X	
Lycée Sabatier	Carcassonne	X	
Herault			
Lycée Jean Monnet	Montpellier	X	ART-DANSE
Lycée Joffre	Montpellier	X	
Lycée Clemenceau	Montpellier	X	
Lycée Paul Valery	Sète	X	
Lycée Charles de Gaulle	Sète	X	
Lycée/ Iep Jean Moulin	Beziers	X	
Lycée Henri IV	Beziers	X	
Lycée Louis Feuillade.	Lunel	X	
Lycée Pompidou	Castelnau le lez	X	
Lycée Clermont l'hérault	Clermont l'hérault:	X	
Lycée Ferdinand Fabre	Bédarieux	X	
Lycée Joseph-Vallot	Lodève	X	
Gard			
Lycée Jaques Prevert	Saint Christol les Alès	X	ART-DANSE
Lycée Lamour	Nimes	X	
Lycée Hemingway	Nimes	X	
Lycée Daudet	Nimes	X	
Lycée Charles Gide	Uzes	X	
Lozère			
Lycée Chaptal	Mende	X	
P.O.			
Lycée Jean Lurçat	Perpignan	X	ART-DANSE
Lycée Picasso	Perpignan	X	
Lycée Aristide Maillol	Perpignan	X	
Lycée Charles Renouvier	Prades	X	
Lycée Rosa Luxembourg	Canet	X	

Photos Sandrine Rey Pouget Lycée DR LACROIX NARBONNE



L'OPTION FACULTATIVE EPS/DANSE



Photos Monique Fellerath Lycée JEAN LURCAT PERPIGNAN



Photos Yves Massarotto Lycée JEAN MONNET MONTPELLIER

L'ÉPREUVE EPS/DANSE

OPTION FACULTATIVE D'EPS / APSA DANSE :

INFORMATION N°1 AUX CANDIDATS, CADRE DE L'ÉPREUVE

1. Nature de l'épreuve : 3 parties

- ☞ Une **composition chorégraphique** individuelle de 2 à 3 minutes notée sur 16. Réalisée sur place, le jour de l'examen
- ☞ Une observation de chorégraphies : le candidat observera la chorégraphie d'un autre candidat, cette observation pourra faire l'objet de questions dans l'entretien.
- ☞ Un entretien de 15 minutes *noté sur 4*.

2. Textes de référence : voir les annexes jointes en fin de partie du livret.

3. Description de l'épreuve :

Elle comporte: 3 temps

- ☞ -une partie pratique, constituée d'une **composition chorégraphique** individuelle réalisée sur place et non à l'avance à partir d'un sujet parmi ceux proposés par les jurys.
- ☞ -une observation d'une ou plusieurs chorégraphies
- ☞ -un entretien.

Ces trois temps de l'épreuve nécessitent chacun une réelle préparation.

4. Conditions de l'épreuve et remarques:

- ☞ -La surface d'évolution est d'environ 8m sur 10m (les candidats devront gérer cet espace commun de travail durant la phase de préparation).
- ☞ -La mise en place ou le retrait d'éléments de décor ou de scénographie apportés par le candidat ne doivent pas excéder 1 minute. Tout élément qui pourrait souiller ou endommager l'espace n'est pas autorisé.
- ☞ -Selon les centres d'examens, le candidat pourra se munir d'un baladeur CD ou d'un lecteur MP3 (les précisions seront données si besoin sur la convocation).
- ☞ -Cette épreuve est une épreuve individuelle et les candidats ne sont pas autorisés à échanger.

5. NB- Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à assister à l'épreuve.

6. Aides à la préparation de l'épreuve :

voir en page 11

consulter le site académique danse [ici](#)

7. MODALITÉS DE L'ÉVALUATION :

Toutes les techniques ou styles de danse sont autorisés.

INFORMATION N°2 AUX CANDIDATS, DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**ARRIVÉE SUR LES LIEUX DE L'ÉPREUVE : 15' avant le début de l'épreuve**

APPEL : Documents à présenter le jour de l'épreuve, le candidat doit apporter :
- la convocation et la carte d'identité

NB : les téléphones portables, **interdits pendant l'épreuve**, sont à déposer sur le bureau des jurys

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

- ☞ Tirage au sort de l'ordre de passage des candidats.
- ☞ Distribution de la fiche d'observation et attribution du candidat à observer.
- ☞ Tirage au sort du sujet puis écoute des musiques.
- ☞ Préparation corporelle et élaboration de la composition (DUREE 1h).
- ☞ Présentation et observation des compositions individuellement.
- ☞ PAUSE : entre 10' et 30' de pause sont prévues avant l'entretien

Vous pouvez si vous le souhaitez :

- ☞ Changer de tenue
- ☞ *Vous restaurer*
- ☞ *Réviser*

- ☞ Entretien (15 mn).

INFORMATION N°3 AUX CANDIDATS, CONTENUS et ÉVALUATION**1 : Composition chorégraphique EPS/DANSE sur place : « in situ »****La composition chorégraphique**

- ☞ Il s'agit de **créer une composition chorégraphique individuelle à partir d'une œuvre/sujet, tirée au sort ou attribuée par le jury.**

Durée de 2 à 3 '**Notée sur 16 points****Préparée sur place**

- ☞ **La préparation de la composition dure 1h :**

Une préparation équilibrée doit permettre une mise en route corporelle, la création de la chorégraphie et une prise de repères dans l'espace d'évolution.

Le candidat veillera à équilibrer ces différents aspects sur la durée impartie.

- ☞ **La chorégraphie créée doit traiter le sujet** et l'interpréter, afin de le rendre le plus lisible possible, **y compris les démarches de composition de l'œuvre-sujet d'examen.**

Le projet chorégraphique peut recouvrir différentes formes : de l'abstrait au concret, de l'ancrage dans le mouvement à l'ancrage dans une thématique...

La technique doit servir le projet et répondre à une démarche de création identifiée.

Si des éléments de différents styles et techniques (danse classique, danses traditionnelles, danses urbaines etc) sont utilisés, ils doivent l'être au service du traitement du sujet choisi (projet chorégraphique) et non pour une démonstration.

- ☞ **Les éléments de scénographie** (costumes, accessoires, etc...)

Leur utilisation ne doit pas se faire au détriment de la prestation dansée. Ils doivent être au service du sujet (adéquation, renforcement...).

Le sujet tiré au sort ou choisi : 2 sujets sont proposés, le candidat choisit.

L'évaluation :

Présenter au jury la fiche de création remplie pendant le temps de préparation

Le titre et l'argument sont donnés au jury avant la prestation.

La note sur 20 est ramenée sur 16 points.

L'évaluation porte sur 2 paramètres

- ☞ **Le chorégraphe: 12 points**

cohérence de la composition, originalité, traitement des éléments scéniques, de l'espace et du temps, rapport éventuel au monde sonore.

- ☞ **L'interprète (danseur) : 8 points**

- La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel
- Sa présence (son engagement).

2 : L'entretien EPS/DANSE**L'entretien****durée de 15'****noté sur 4 points**

L'évaluation porte :

- ☞ Sur les **3 rôles (chorégraphe/spectateur/danseur)**
ET
- ☞ Sur la **culture chorégraphique et artistique** du candidat

Il est important que le candidat montre :

- ☞ Sa capacité à **observer et analyser une œuvre.**
- ☞ Sa capacité à **explicitier sa démarche de création et les procédés de composition** mis en œuvre dans la composition qu'il a créé, et à justifier ses choix.
- ☞ Sa capacité à **analyser sa pratique** (qualité de la prestation).
- ☞ Sa capacité **d'observation des compositions des autres candidats.**
- ☞ Sa capacité à **être un spectateur actif, capable d'analyser un spectacle, capable de se positionner par rapport** à un ou des spectacles vivants au(x)quel(s) il a assisté (compagnies avec danseurs amateurs ou professionnels). Cette expérience culturelle est intéressante si elle permet d'enrichir sa propre pratique et permet de l'analyser.
- ☞ **Ses connaissances** concernant :
 - l'histoire de la danse
 - les chorégraphes et les chorégraphies
 - les styles et techniques
 - l'environnement culturel et artistique

INFORMATION N°4 AUX CANDIDATS, CONSEILS ET REMARQUES**A- Composition chorégraphique EPS/DANSE**

RAPPEL: LE SUJET TIRE AU SORT ou attribué est une œuvre artistique:

- ☞ **2 sujets vous sont proposés**
- ☞ **Vous choisissez un des deux sujets**

Cette œuvre est *indicatrice de démarches et procédés de composition*, que vous devez identifier.

Conseils généraux pour la préparation :

- ⇒ **Votre prestation chorégraphique, doit témoigner d'une démarche d'appropriation des procédés et démarches de composition, identifiés dans le sujet (œuvre proposée).**

Vous penserez qu'une chorégraphie ne se limite pas à un catalogue d'exercices techniques ou une reproduction de séquences déjà apprises, dans un contexte spécifique.

- ⇒ **Vous pouvez préparer** un travail spécifique à la prestation à l'avance (séquences choisies), qui peut vous aider à être disponible pour le moment de l'évaluation

Préparation de la Composition chorégraphique pendant la phase de composition, dans la salle d'examen

NB : durée 1h Le candidat veillera à équilibrer ces différents aspects sur la durée impartie.

Vous procéderez à une analyse du sujet proposé, des feuilles de brouillon d'examen sont disponibles

A partir de cette analyse, **vous ferez des choix de traitement du sujet:**

- ☞ Choix d'espace
- ☞ Choix du monde sonore (univers sonores proposés ou silence)
- ☞ Choix des matériaux corporels : les choix techniques de mouvements dansés
- ☞ Choix de la dramaturgie
- ☞ Qualité de présence attendue dans toute prestation de danseur.

A EVITER

- ☞ Il est recommandé de **ne pas construire un enchaînement de cours, suite de mouvements dénués de sens**, sans relation avec le sujet.

B-PREPARER L'ENTRETIEN EPS/DANSE

- ☞ **Anticiper et préparer** des réponses aux questions possibles sur la composition
- ☞ Outil possible: **préparer un « story-board »** de la chorégraphie réalisée
- ☞ **S'entraîner** à formuler synthétiquement les choix de composition opérés.

CONSEILS POUR LES TROIS PARTIES DE L'ÉPREUVE

CES TROIS TEMPS NECESSITENT CHACUN UNE REELLE PREPARATION

- **Se cultiver** : acquérir des connaissances **sur l'art chorégraphique**
- **Voir et regarder** des chorégraphies
- **Apprendre à analyser** un texte, une image
- **Se poser des questions** :
 - Quels sont les démarches ou procédés de composition que l'on peut retirer du sujet?
 - Quel espace choisir ? Quel temps ? Quel flux ?
 - Quels matériaux corporels choisir ?
 - Comment vais-je organiser et lier ces éléments pour trouver du sens à ce que je vais danser ?
 - Que me suggère ce sujet ?
 - Qu'est ce que cela peut évoquer d'une manière générale ? Pour moi ?
- **Se préparer à danser** sur des musiques de styles différents et en silence

C- Fiche d'observation

Cette fiche est fournie par le jury le jour de l'examen

D- Fiche de création

La fiche de création vous est proposée pour formaliser votre composition chorégraphique et les choix opérés, si vous le souhaitez.

Liste des lycées proposant l'option facultative EPS-danse en ccf

AUDE : Lycée Jean DURAND CASTELNAUDARY

EXEMPLES DE SUJETS/OEUVRES ...

....

SE CULTIVER/S'ENTRAINER

SUJET ŒUVRE PLASTIQUE :

JAUNE-ROUGE-BLEU, 1925



L'auteur

Vassily Kandinsky (1866 - 1944)

Une pensée de l'auteur

- « Créer une œuvre c'est créer un monde »

L'œuvre

- Jaune-rouge-bleu, 1925. Lecture de l'œuvre

SUJET OEUVRE LITTERAIRE:

L'auteur

En savoir plus [ici](#)Le Paris d'Apollinaire : un contexte
En savoir plus [ici](#)

L'œuvre

Lecture de l'œuvre et analyse [ici](#) et [ici](#)La colombe poignardée
et le jet d'eau

Douces figures poignardées
 MIA MAREYE
 YETTE LORIE
 ANNIE et toi MARIE
 où vous êtes-
 jeunes filles
 MAIS
 près d'un
 jet d'eau qui
 pleure et qui prie
 cette colombe s'extasie

Tous les souvenirs de nos jours ?
 O mes amis partis en guerre ?
 Jaillissent vers le firmament
 Et vos regards en l'eau dormante
 Meurent mélancolique
 Où sont-ils Braque et Max Jacob
 Dervin aux yeux gris comme le ciel
 Où sont-ils Braque et Max Jacob
 Dervin aux yeux gris comme le ciel
 Où sont-ils Braque et Max Jacob
 Dervin aux yeux gris comme le ciel

Ceux qui sont partis à la guerre au nord se battent maintenant
 Le soir tombe sanglante mer
 Jardins où saige abondamment le laurier rose fleur guerrière

« **SE CULTIVER** » « **CRÉER** »



Rencontre avec un chorégraphe, autour des œuvres de l'exposition temporaire d'Emile Nolde

Photo Monique Fellerath JEAN LURCAT PERPIGNAN

Méditer devant une œuvre, observer, analyser, puis, créer à partir de cette œuvre.



Photo Monique Fellerath JEAN LURCAT PERPIGNAN

Les textes EPS/Danse

ORGANISATION ET ÉVALUATION DE L'OPTION E.P.S.

Arrêté du 21 novembre 2012 (JO du 13 Janvier 2012)

Circulaire n° 2012-093 du 8 juin 2012

L'examen ponctuel terminal :

- ☞ « **L'examen ponctuel terminal pour l'enseignement facultatif de l'éducation physique et sportive au baccalauréat général et technologique** s'effectue sur une épreuve composée d'une prestation physique et d'un entretien. Une liste nationale, spécifique à cet examen, est publiée par voie de circulaire. Cette liste peut être complétée par, au maximum, deux épreuves académiques. L'évaluation s'effectue selon les mêmes exigences que pour le contrôle en cours de formation. Le choix de l'épreuve est effectué par le candidat lors de l'inscription. Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'EPS aux examens relevant de l'enseignement commun ne sont pas autorisés à se présenter aux épreuves relevant des enseignements de complément ou facultatif d'éducation physique et sportive. (*art 17 Arrêté du 13-14-2012*) »
- ☞ « **Pour l'enseignement facultatif**, le contrôle en cours de formation est réalisé sur l'année de terminale à partir de deux Apsa supports de deux épreuves physiques et d'un entretien. Les deux Apsa doivent relever de deux CP différentes. L'une d'elles peut appartenir à l'ensemble certificatif de l'enseignement commun. Dans tous les cas, le candidat devra passer les deux épreuves physiques dans le cadre de l'enseignement facultatif. La notation des pratiques physiques s'effectue de 0 à 20 points, en référence au niveau 5 de compétences attendues pour chacune des deux épreuves. La moyenne des deux épreuves, de coefficient équivalent, constitue 80 % de la note finale (soit 16 points sur 20). La notation de l'entretien atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat lui permettant de conduire sa pratique dans les deux Apsa suivies pendant les trois années du cursus lycée. Cette partie représente 20 % de la note finale (soit 4 points sur 20). L'entretien s'appuie obligatoirement sur le carnet de suivi. La note finale sur 20 points est transmise à une date définie par le recteur, à la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes selon des modalités fixées par l'échelon académique. Cette note sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique. Ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative :

- les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ;
- les candidats à l'épreuve de complément d'éducation physique et sportive. » (2.4 circulaire du 08-06-2012)

☞ « **L'épreuve facultative s'adresse à tout candidat ayant passé les épreuves de l'enseignement commun CCF comme en ponctuel.** Les candidats inscrits à l'examen facultatif ponctuel choisissent une épreuve parmi :

- les trois épreuves proposées dans la liste nationale spécifique à l'enseignement facultatif ponctuel, publiée en annexe de la présente circulaire et susceptible d'évolutions au fil des sessions ;
- les deux épreuves éventuellement proposées dans la liste académique spécifique.

L'épreuve se compose de deux parties : une épreuve physique et un entretien.

L'épreuve physique est notée sur 16 points, en référence au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation.

Pour les épreuves retenues à l'échelon académique, la compétence et le référentiel de niveau 5 sont validés par la commission académique.

L'entretien noté sur 4 points doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.

La note obtenue sur 20 points est transmise au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen. » (4. circulaire du 08-06-2012)



L'OPTION FACULTATIVE ART/DANSE

NOUVELLE ÉPREUVE

« **ATTENTION** »

Cette épreuve est plus difficile pour les candidats **non-inscrits en enseignements facultatifs art-danse.**



Photos Yves Massarotto Lycée JEAN MONNET MONTPELLIER

Liste des lycées proposant *un enseignement art-danse facultatif*

AUDE : Lycée dr Lacroix Narbonne
GARD : Lycée Prevert Saint Christol les Alès
HERAULT : Lycée Jean Monnet Montpellier
P.O. : Lycée Jean Lurçat Perpignan

NOUVEAU PROGRAMME

L'épreuve est gérée par deux B.O. : le BO programme et le BO organisateur de l'épreuve

B.O. programme extraits : Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010**✚ « Composante pratique »**

« *En cycle terminal*, l'enseignement facultatif de la danse permet d'acquérir et d'approfondir des compétences pratiques dans le cadre d'une triple expérience de danseur, de chorégraphe et de spectateur.

- Comme danseur, il **pratique et analyse différents usages du geste** : dansé, quotidien, professionnel, sportif, recyclé, transformé, etc. Il développe des **capacités d'appropriation, de transformation et d'interprétation du matériau gestuel**.

- Comme chorégraphe, il **repère les éléments de l'écriture chorégraphique**, les organise pour élaborer une phrase puis plusieurs phrases, et enfin un fragment chorégraphique ; il **fait des choix et les argumente**.

- Comme spectateur, il se **dote d'outils d'observation et d'analyse** en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif.

Il développe un **regard sensible et critique, nourri de références issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées**. »

✚ « Composante culturelle »

« Elle se déploie selon **deux axes complémentaires** ».

« - Le premier questionne les pratiques de la danse et permet de **découvrir et connaître quelques œuvres chorégraphiques patrimoniales et contemporaines**. Il amène l'élève à affermir progressivement ses choix artistiques et esthétiques comme à relier son activité de danseur à des questions fondamentales posées par la danse et les autres domaines de la création artistique.

En outre, il apprend à **extraire les traits saillants d'une œuvre pour s'en servir dans son propre travail, de manière allusive ou comme référence culturelle**.

-Le second axe permet à l'élève de **s'approprier des références culturelles** lui permettant de consolider et de faire évoluer sa pratique de danseur, de chorégraphe et de spectateur. »

« -Cette double approche permet de **découvrir, connaître, s'approprier et utiliser les courants artistiques majeurs et la création chorégraphique**. »

« **-Prioritairement adossée aux œuvres**, elle tire également parti de la rencontre des artistes comme des professionnels qui les entourent, notamment en lien avec la programmation locale et les sources documentaires accessibles dans l'environnement du lycée. »

« **L'élève est amené à investir des champs de questionnement spécifiques à la danse**. »

« **Quatre champs de questionnement sont abordés durant les deux années du cycle terminal**. »

Classe terminale

- « **Danse et partis pris corporels** » : constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés.

- « **Danse et société contemporaine** » : l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques

NOUVELLE ÉPREUVE / NOUVEAU PROGRAMME

BO de l'épreuve : note de service n° 2012-038 du 6-3-2012**Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve permet d'apprécier chez le candidat :

- **la maîtrise d'un ensemble de repères relatifs** à l'histoire, aux œuvres et aux pratiques du monde de la danse ;
- **la capacité à mobiliser des compétences pratiques** dans le domaine de l'expression chorégraphique ;
- **sa connaissance et sa pratique de la danse** nourries, notamment, d'éléments **empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.**

BO programme de terminale: Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

la composition doit obligatoirement être en relation avec le champ anthropologique du Geste : **deux champs de questionnement**

1- « Danse et partis pris corporels » :

« constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés. »

**2- « Danse et société contemporaine » :**

« l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques. »



ATTENTION : cette épreuve est plus difficile pour les candidats non-inscrits en enseignements facultatifs art-danse. Certains Lycées proposent de suivre les enseignements facultatifs et préparent à l'épreuve (4 lycées dans l'Académie)



L'ÉPREUVE ART/DANSE: Art-chorégraphique

INFORMATION N°1 AUX CANDIDATS, CADRE DE L'ÉPREUVE

OPTION FACULTATIVE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DOMAINE DANSE

1. Nature de l'épreuve : 3 parties

- **Une composition chorégraphique** : de 2 à 3 minutes

notée sur 7

Cas 1 : candidats non-inscrits en enseignements facultatifs : composition individuelle

Cas 2 : candidats inscrits en enseignements facultatifs: composition individuelle ou composition collective (voir B.O : « le candidat avec 2 à 3 danseurs »)

- **Une improvisation individuelle** : de 1 à 2 minutes

notée sur 6

- **Un entretien** : de 20 minutes maximum

noté sur 7

2. Textes de référence : voir en annexes jointes à la fin du document

- **BOEN note de service** n° 2012-038 du 6-3-2012
- **BOEN Bulletin officiel spécial** n°9 du 30 septembre 2010

3. Description de l'épreuve :

Elle est constituée d'une composition chorégraphique, d'une improvisation (individuelle), suivie d'un entretien.

Ces trois temps de l'épreuve nécessitent une réelle préparation.

4. Conditions de l'épreuve et remarques:

- ☞ La surface d'évolution est d'environ 8m sur 10m.
- ☞ Chaussures **tolérées si adaptées à usage** sur tapis de danse (ou sol spécifique pour la danse)
- ☞ Éclairage espace scénique lumière du jour ou lumière artificielle **non modifiable**
- ☞ Pour la composition, l'environnement sonore reste à l'initiative du candidat.

Le format CD à l'exception des CD-RW, enregistré sous format WAV.

Un enregistrement sur chacun des supports est obligatoire, c'est à dire une version gravée sur CD à l'exception des CD-RW et une version de secours.

- ☞ *En cas de problème, le candidat passera dans le silence*

NB : La mise en place et le retrait d'éléments de décor ou éléments scénographiques ne doivent pas excéder **1 minute** (le feu est interdit, ainsi que tout élément pouvant perturber les compositions qui suivent, le candidat doit s'organiser pour remettre en ordre le plateau).

NB- Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à assister à l'épreuve.

5. Documents à apporter :

Le jour de l'épreuve, le candidat doit apporter :

- la convocation et la carte d'identité
- la **fiche synthétique** renseignée qui fait état de son travail en relation avec le programme de terminale ET la culture chorégraphique (cf. **BOEN note de service** n° 2012-038 du 6-3-2012)

Le candidat doit s'appuyer sur des œuvres chorégraphiques, répondant aux deux axes du programme (C.F. **Bulletin officiel spécial** n°9 du 30 septembre 2010 à la fin du document)

6. Aides à la préparation de l'épreuve : les 4 lycées et pages 26/27/28

7. MODALITÉS DE L'ÉVALUATION : *Toutes les techniques ou styles de danse, **au service d'une idée chorégraphique** sont autorisés à la condition qu'ils soient en accord avec le programme.*

INFORMATION N°2 AUX CANDIDATS, DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

ARRIVÉE DANS LE LIEU D'EXAMEN : selon l'heure prévue sur la convocation.

APPEL : Documents à présenter le jour de l'épreuve, le candidat doit apporter :

- la convocation et la carte d'identité
- la **fiche synthétique** renseignée qui **fait état de son travail en lien avec le programme de terminale et la culture chorégraphique** (note de service n° 2012-038 du 6-3-2012).
Modèle de la fiche synthétique en annexe du document.
- Le CD: **Le temps du montage sonore doit correspondre à la durée de la chorégraphie (2 à 3 minutes) et ne doit pas être suivi d'autres éléments sonores enregistrés.**

NB : les téléphones portables, interdits pendant l'épreuve, sont à déposer sur le bureau des jurys.

ACCÈS A LA SALLE D'EXAMEN :

- accès aux vestiaires
- accès à l'espace de danse : préparation corporelle et prise du plateau (30')
- essai du son

PRESENTATION DE LA COMPOSITION : **tous les candidats** passent les uns après les autres

PAUSE : 5' de pause sont prévues entre les épreuves, vous pouvez :

- ☞ Changer de tenue
- ☞ Vous restaurer
- ☞ Réviser

ÉPREUVE D'IMPROVISATION INDIVIDUELLE : pour **tous les candidats**

- tirage au sort de deux sujets (mots/phrases/images/...), dont un seul est retenu par le candidat
- préparation strictement individuelle pendant 30 minutes
- écoute musicale en boucle pendant les 30'
- annonce du choix d'accompagnement musical et du sujet au jury, juste avant la prestation
- prestation qui doit durer entre 1 et 2 minutes.

ENTRETIEN : individuel, pour tous les candidats

Cet entretien peut durer jusqu'à 20'

INFORMATION N°3 AUX CANDIDATS, CONTENUS et ÉVALUATION**L'ÉPREUVE ART-DANSE, CONTENUS et EVALUATION****1 : Composition chorégraphique :****notée sur 7 points**

⇒ **Cas 1, candidats non-inscrits en enseignements facultatifs:** Elle est présentée en solo

⇒ **Cas 2, candidats inscrits en enseignements facultatifs:** elle est présentée en solo/duo/trio ou en quatuor

B.O.: « Il l'interprète seul ou avec 2 à 3 danseurs (*choisis parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée*) ».

⇒ **Le temps du montage sonore doit correspondre à la durée de la chorégraphie** (2 à 3 minutes) et ne **doit pas être suivi d'autres éléments sonores enregistrés.**

⇒ **Pénalités** : en cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues. (*jusqu'à 2 points en moins maximum*)

durée de 2 à 3 `

NB : - Le titre est obligatoire : donner un titre à la composition est obligatoire .

L'évaluation :

En référence au B.O. :

Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

Note de service n° 2012-038 du 6-3-2012

« Élaborée en cours d'année, la composition chorégraphique interprétée, témoigne des **outils gestuels, syntaxiques et stylistiques** acquis dans le **cadre du programme de terminale** et met en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation ».

Le traitement du sujet :

allant du hors sujet à un traitement cohérent, voire diversifié (c'est-à-dire évoqué de différentes manières), ou approfondi (en prenant un axe principal et en le développant, ou en prenant plusieurs axes et en les développant).

NB : En cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues.

L'évaluation porte sur 2 paramètres

- **Le chorégraphe:**

Inventivité et cohérence de la composition, originalité..

« **Les procédés d'élaboration de l'œuvre** » en Lien avec le programme.

Les procédés d'élaboration de l'œuvre, « synchroniques » : « l'écriture chorégraphique et ses différents paramètres, les procédés et les processus de composition, la composition spatiale et temporelle, les partis pris chorégraphiques, la scénographie, les relations univers sonore/danse »

- **L'interprète : Le corps en mouvement**

- **en tant que matière dansée** « gravité et verticalité, poids, appuis, points d'initiation ou moteurs du mouvement, circulations, traces, formes, rythmes, flux, rapport à l'espace, rapport au temps, qualités gestuelles, vocabulaires techniques ». La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel

- **en tant que support de l'interprétation** « la présence, l'écoute, la nuance, le jeu.. » Les registres d'interprétation mis en jeu.

Se reporter aux textes officiels, pour plus d'informations.

Extrait du B.O.. Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

L'accent sera particulièrement mis sur « les qualités inventives de construction et d'invention du candidat.»

2 : Improvisation individuelle :notée sur **6** pointsdurée de **1 à 2** '

- Le candidat réalise une prestation individuelle à partir d'un sujet tiré au sort au début de la préparation.
- Les sujets proposés sont « **Induits par le programme de la classe terminale** », en relation avec le champ anthropologique du geste et les deux champs de questionnement de la classe de terminale (C.F. B.O.). **Le champ de questionnement concerné figurera sur le sujet.**
- Les sujets proposés sont tirés au sort dans des catégories différentes :
"les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou d'images", en rapport avec le Geste et le Programme.
- Pour accompagner sa prestation le candidat peut choisir l'une des deux propositions sonores ou choisir le silence.
- Le candidat dispose de **30 minutes** pour préparer son improvisation individuelle, à partir du moment où il a son sujet.

L'évaluation :**NB : En cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues.***En référence au B.O. :**Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010**Note de service n° 2012-038 du 6-3-2012***Le traitement du sujet tiré au sort :**

- **l'exploitation du Geste** jouant sur la diversité, l'approfondissement, la description, mais aussi sur le traitement de l'espace et du temps, des éléments scéniques et du rapport éventuel à la musique.
- la mise en cohérence du propos en lien avec le ou les gestes choisis.

*L'évaluation porte sur 2 paramètres***Le chorégraphe:**

Inventivité et cohérence de la composition, originalité..

« Les procédés d'élaboration de l'œuvre, « synchroniques » :

« l'écriture chorégraphique et ses différents paramètres, les procédés et les processus de composition, la composition spatiale et temporelle, les partis pris chorégraphiques, la scénographie, les relations univers sonore/danse »

L'interprète : Le corps en mouvement**-en tant que matière dansée** (gravité et verticalité, poids, appuis, points d'initiation ou moteurs du mouvement,

circulations, traces, formes, rythmes, flux, rapport à l'espace, rapport au temps, qualités gestuelles, vocabulaires techniques),

- en tant que support de l'interprétation (la présence, l'écoute, la nuance, le jeu..)

3 : L'entretien :noté sur 7 points

B.O. : note de service n° 2012-038 du 6-3-2012

durée maximum de 20'« **L'entretien est organisé en deux temps successifs.** »« Le premier permet de **revenir sur la pratique chorégraphique du candidat** dont témoigne la première partie de l'épreuve ; le second **interroge ses compétences culturelles** »**L'entretien est en deux temps :**

- **Premier temps - entretien sur la pratique chorégraphique :**

« Le candidat **expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation** précédemment présentées. »« Autant que de besoin, il est amené à **citer ses sources et références.** »« Les questions posées l'amènent à témoigner de sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa **culture chorégraphique.** »

- **Second temps - entretien sur les compétences culturelles :**

« Le candidat **témoigne de sa culture chorégraphique** et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse ».**Dans la culture chorégraphique, le rôle de spectateur est prépondérant : extrait B.O.**« **Comme spectateur, il se dote d'outils d'observation et d'analyse** en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif. Il développe un regard sensible et critique, nourri de références **issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées.** »«**les modalités de l'observation :** lecture sensible et lecture référencée, description, premiers critères d'analyse des œuvres, premiers outils d'analyse du mouvement dansé, verbalisation orale ou écrite, etc. ;
- les niveaux de l'analyse : débuts d'interprétations et de mises en perspective. »**NB: L'entretien s'appuie pour partie sur la fiche synthétique d'une page maximum présentée au jury. ATTENTION : cette fiche est obligatoire pour passer l'épreuve.****La fiche synthétique différente selon le cas****Cas 1 : candidats non-inscrits dans les enseignements facultatifs art-danse**

Elaborée par le candidat, elle développe les points de la fiche en annexe.

Cas 2 : candidats inscrits dans les enseignements facultatifs art-danse (4 lycées dans l'académie)

Élaborée par le candidat et visée par le proviseur, elle présente :

- les grandes lignes du projet développé dans le cadre de l'enseignement en classe terminale,
- l'articulation entre la pratique chorégraphique menée par le candidat et le programme de la classe terminale (composantes pratique et culturelle),
- les activités menées par le candidat durant l'année de terminale (recherches, exposés, rencontres d'artistes ou de professionnels, spectacles vus, participations à des événements artistiques dans le lycée ou en dehors, etc.).

INFORMATION N°4 AUX CANDIDATS, CONSEILS ET REMARQUES**Conseils généraux aux candidats pour la préparation de l'épreuve**
Les trois temps de l'épreuve nécessitent une réelle préparation.

-Vous devez connaître le programme, vous devez vous appuyer sur les œuvres chorégraphiques répondant aux questions, problématiques et axes du programme.

- **Vous devez** tenir compte de la dimension «artistique» de l'épreuve, pour votre inscription: cette épreuve nécessite des connaissances artistiques générales et spécifiques à la danse

- **Vous prêterez** une attention particulière à votre costume pour la composition et l'improvisation, cette tenue doit être au service du propos, de l'option esthétique et/ou poétique ainsi qu'à vos choix d'éléments scénographiques.

-Culture et rôle de spectateur : il vous est vivement recommandé, pour construire votre culture chorégraphique, d'assister à des spectacles de danse, expositions, concerts... en cours d'année.

A- Composition chorégraphique

- ☞ **Vous devez construire votre chorégraphie autour d'un des 2 champs** de questionnement définis au programme de terminale.
- ☞ Vous devez pour cela, choisir et **vous appuyer sur une œuvre chorégraphique de référence** ; vous **devez composer à partir du Geste prélevé dans cette œuvre**, geste qui sera travaillé tout au long de votre prestation.
- ☞ **Vos choix** gestuels, sonores, d'espace, de costumes et d'accessoires, (de relations entre danseurs si besoin), devront être en adéquation avec votre sujet de composition.
- ☞ **Votre composition chorégraphique**, doit impérativement être **limitée dans le temps : de 2 à 3 min.**

Vous serez pénalisé si vous ne respectez pas cette exigence. (2 points en moins maximum)

- ☞ **Vous pouvez présenter** selon votre cas:

- Cas 1, candidats non-inscrits en enseignements facultatifs**: vous présentez un solo
- Cas 2, candidats inscrits en enseignements facultatifs**: vous pouvez présenter un solo/duo/trio ou un quatuor, à votre choix.

Dans le cas 2, **vos partenaires sont obligatoirement des candidats issus de votre classe de danse en terminale.**

- ☞ **Vous devez tenir compte du programme afin de ne pas être « hors sujet ».**
- ☞ **Vous devez donner un TITRE à votre chorégraphie, différent du titre de la musique.**

Evaluation :

Votre chorégraphie sera évaluée sur deux éléments: le chorégraphe et l'interprète.

1-Vous êtes évalué en tant que « compositeur », sur vos choix d'écriture

- ☞ **Vous serez pénalisé si votre chorégraphie n'est pas construite** autour d'un des 2 champs de questionnement définis au programme de terminale et appuyée sur des œuvres chorégraphiques, si vos choix d'écriture ne sont pas cohérents.
- ☞ **Vous serez pénalisé si le Geste** prélevé n'est ni évoqué, ni travaillé, tout au long de votre prestation.

Vos choix gestuels, sonores, d'espace, de relations entre danseurs, de costumes et d'accessoires seront évalués dans leur cohérence avec votre sujet de composition.

2 – Vous êtes évalué en tant qu'interprète : vous êtes évalué en tant que « danseur/interprète »

Vos qualités d'interprète (présence, écoute et engagement), au service de votre composition, ainsi que vos *qualités corporelles et vos états de corps*, **seront évalués par le jury.**

Les relations entre les danseurs, lors d'une chorégraphie à plusieurs, seront évaluées par le jury

⇒ **NB : Cette prestation ne doit pas se limiter à un enchaînement de mouvements dénués de sens.**

B- Improvisation

-**Vous réaliserez** une composition chorégraphique individuelle d'une durée d'une à deux minutes à partir d'un sujet tiré au sort, en rapport avec le programme et le champ anthropologique du Geste et les 2 champs de questionnement du programme.

-**Vous devez faire des choix** de composition (gestuels/sonores/d'espace/) judicieux et cela, rapidement, en tant que compositeur.

-**Vous serez pénalisé** si vous ne respectez pas le temps imposé (2 points maximum).

- **Vous tirerez deux sujets au sort** dans des catégories différentes :

"les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou d'images." Ils sont en rapport avec le champ anthropologique du geste **et les deux questions au programme.**

-**Vous pourrez accompagner** votre prestation d'un des **deux** supports sonores tirés au sort ou choisir le silence.

Votre chorégraphie sera évaluée sur deux éléments: le chorégraphe et l'interprète

C-PRÉPARER L'ENTRETIEN

-**Vous devez réfléchir à l'axe** choisi dans le programme et aux choix des œuvres chorégraphiques supports.

-**Vous devez réfléchir au choix de l'œuvre** de référence support de votre composition.

-**Vous devez connaître cette œuvre**, l'avoir analysée.

-**Vous devez étudier particulièrement la question au programme, à laquelle appartient cette œuvre.**

-**Vous devez réfléchir à comment formuler** les choix fait pour la composition et l'improvisation

-**Vous devez anticiper** et préparer des réponses aux questions possibles sur la composition

-Outil : **vous pouvez préparer** un « story-board », carnet de composition

-**Vous devez réfléchir à**, comment mettre en relation ces choix avec la culture chorégraphique (œuvres et références) et l'histoire de la danse et des sociétés.

-**Vous devez, vous cultiver et connaître l'art chorégraphique.**

CONSEILS POUR LES TROIS PARTIES DE L'ÉPREUVE

Etudier le programme, les champs de questionnement, les œuvres en lien avec le programme

- Se questionner par rapport au programme est indispensable
- Etudier les questions au programme
- Connaitre l'histoire de la danse
- Apprendre à analyser un texte, une image
- Appréhender les notions fondamentales de référence de la danse définies dans le programme (Les procédés d'élaboration de l'œuvre/ Les modes de réception esthétique/ Le corps en mouvement)

Traiter le sujet :

- Quels sont les gestes que l'on peut retirer d'une œuvre et/ou du sujet?
- Qu'est-ce que cela peut évoquer d'une manière générale ? Pour moi ?
- Que me suggère ce sujet ?
- Comment vais-je organiser et lier ces éléments pour trouver du sens à ce que je vais danser ?
- Quel espace choisir ? Quel temps ? Quel flux ?
- Se préparer à danser sur des musiques de styles différents et en silence
- Consulter le site art/danse et ses ressources [ici](#) exemples de sujets (Bac)

Se cultiver :

- Aller voir des spectacles, expositions, concerts etc..
- Lire

Consultation du site académique art/danse [ici](#), voir particulièrement les pages concernant le Bac et les options facultatives art/danse.

D- Fiche synthétique

Attention : la fiche est différente selon que vous êtes inscrit dans un enseignement facultatif dans un des 4 lycées ou que vous vous n'êtes pas inscrit dans un enseignement facultatif officiel.

Remplir cette fiche est obligatoire. (voir en annexe ou télécharger sur le site académique danse <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/danse/>)

A ÉVITER

- **L'absence de fiche synthétique.**
- Un son et un CD non travaillé, non conforme à la règle et comportant d'autres sons que celui de votre chorégraphie
- **L'absence de connaissances sur le programme.**
- **Le non traitement d'un des deux champs** de questionnement au programme (hors sujet).
- **L'absence de rapport aux œuvres chorégraphiques.**
- Le non traitement du sujet, le hors sujet entraînant l'annulation des autres critères de notation.
- La reprise de la composition chorégraphique « **telle quelle** », dans l'improvisation, sans que les choix de gestes, d'espace ou de relations à l'univers sonore ne soient justifiés au regard du sujet de l'improvisation.
- L'utilisation de gestes mimés et non transformés ou non dansés.

Les textes art/danse

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE : NOR : MEN1206007N note de service n° 2012-038
du 6-3-2012 MEN - DGESCO A2-1

Épreuves de spécialité en série littéraire et **épreuves facultatives** d'arts plastiques, de cinéma audiovisuel, de danse, d'histoire des arts, de musique et de théâtre à compter de la **session 2013**. *En savoir plus [ici](#)*

PROGRAMME : NOR : MENE1019677A arrêté du 21-7-2010 - J.O. du 28-8-2010 MEN -
DGESCO A1-4

Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme d'enseignement obligatoire au choix d'arts en classe de première littéraire, d'enseignement de spécialité au choix d'arts en classe terminale littéraire et **d'enseignement facultatif d'arts au cycle terminal** des séries générales et technologiques. *En savoir plus [ici](#)*

COMPETENCES ATTENDUES:

LES TEXTES DEFINISSANT LES COMPETENCES ATTENDUES

CLASSE DE TLE : Bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010 *En savoir plus [ici](#)*

☞ LA FICHE SYNTHETIQUE OBLIGATOIRE A REMPLIR

Voir la fiche page suivante.

MODÈLE DE FICHE SYNTHÉTIQUE POUR L'ÉPREUVE FACULTATIVE ART DANSE 2014

NOM	Prénom	Date de naissance
<p><u>Candidat non inscrit dans un enseignement facultatif art-danse</u></p> <p>Nom de l'établissement :</p> <p><u>Candidat individuel :</u></p>		
<p><u>Candidat inscrit dans un enseignement facultatif art-danse</u></p> <p>Nom du lycée :</p> <p>Enseignant : <i>commentaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Très assidu ○ Assidu ○ Peu assidu <p>Visa du chef d'établissement :</p> <p>Descriptif du projet (avec liste des œuvres) joint en annexe</p>		

Programme de Terminale Facultatif **Art-danse**

Œuvres chorégraphiques¹ ou ensemble d'œuvres chorégraphique, étudiés en lien avec le programme art danse :

Pour les candidats individuels ou non inscrit en enseignement facultatif : les œuvres chorégraphiques ou ensemble d'œuvres chorégraphiques sont choisies par le candidat lui-même.

Pour les candidats inscrits dans un enseignement facultatif: les œuvres chorégraphiques ou ensemble d'œuvres sont choisies par l'enseignant (elles sont indiquées dans la fiche à remplir, par le professeur et à joindre à la fiche synthétique du candidat). Cette fiche est présentée au jury.

Problématique et principales œuvres chorégraphiques étudiées dans l'année de Tle

	QUESTION 1 - « Danse et partis pris corporels » : constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés.	QUESTION 2 - « Danse et société contemporaine » : l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses <i>langages chorégraphiques</i>
Œuvre		

⇒ **Le candidat est obligé de remplir ce tableau comportant les œuvres étudiées.**

Dans l'entretien, il sera interrogé sur ces œuvres chorégraphiques, dans leur analyse et dans leur relation aux deux questions du programme.

Le candidat devra avoir étudié au moins deux œuvres par question (quatre œuvres au total)

Titre de la composition chorégraphique	Support sonore choisi (titre et références)
Descriptif du projet chorégraphique en référence au champ du Programme, BO n°9 30/09/2010	
<i>L'œuvre chorégraphique de référence choisie pour construire la composition</i>	
NOM de l'œuvre chorégraphique choisie	

PROGRAMME : CHAMP DE QUESTIONNEMENT

-Sur quel *champ de questionnement* du programme de terminale s'inscrit cette œuvre de référence et la composition chorégraphique présentée?

QUESTION 1 :

ou

QUESTION 2 :

LE MATERIAU GESTUEL

-Quel matériau gestuel ou quel geste avez-vous prélevé dans l'œuvre chorégraphique de référence, pour élaborer votre composition ?

CULTURE CHOREGRAPHIQUE EN RELATION AVEC VOTRE COMPOSITION

-Quelle articulation faites-vous entre *votre composition* et *des éléments de culture chorégraphique*?
B.O. : « *l'articulation entre la pratique chorégraphique menée par le candidat et le programme de la classe terminale (composantes pratique et culturelle)* »

-*Quelles œuvres connexes ont enrichi ou participé à votre travail chorégraphique ?*

CANDIDAT INSCRIT EN ENSEIGNEMENT ART-DANSE FACULTATIF

Activités et Partenariat autour de la danse durant l'année de terminale art-danse facultatif

Rencontres d'artistes ou de professionnels:

Spectacles fréquentés/Visites/Conférences:

Exposés ou recherches personnelles (objets de la recherche - objectifs)

Participation à des événements artistiques :

CANDIDAT *NON INSCRIT* EN ENSEIGNEMENT ART-DANSE FACULTATIF

Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement, etc.)

Rencontres d'artistes ou de professionnels:

Spectacles fréquentés/Visites/Conférences:

Exposés ou recherches personnelles (objets de la recherche - objectifs) :

Participation à des événements artistiques :

ⁱ On entend par « œuvre chorégraphique » ou « ensemble d'œuvres chorégraphiques », des œuvres clairement identifiées comme appartenant au patrimoine chorégraphique, récent, ancien ou traditionnel, et répondant à un des deux champs de questionnement du programme.